

EMO's Cooperation : Presidents meeting - Vilnius April 2017

Dr Monique Gauthey
Officier de liaison du CEOM



Agenda of the meeting:

- «Brexit»
- Standardisation des services de santé (CEN)
- Contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions réglementées (Proportionality Directive)
- Proposition de l'UEMO pour une reconnaissance comme spécialité de la médecine de famille/ médecine générale

Brexit:

- Le Brexit a généré bien plus d'incertitudes que d'attentes pour des milliers de professionnels de la santé européens, qui travaillent ou étudient en Angleterre
- La reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles doit rester garantie
- Les EMO's appellent les autorités européennes à sauvegarder certains principes fondamentaux: la sécurité des patients, la liberté de mouvement des professionnels de la santé, et des standards élevés pour la formation professionnelle.

Standardisation des services de santé: European Committee for Standardisation CEN

- La standardisation va s'imposer et les médecins devraient participer activement à sa mise en place
- La collaboration avec le CEN est jusqu'à présent très difficile, mais est-ce à un niveau européen (et en plus dans le cadre d'une organisation privée) que les standards doivent se discuter? Le niveau national paraît plus adapté, car il prend mieux en compte la réalité du terrain
- Il faut recommander à nos associations médicales nationales d'adopter une position critique face aux décisions prises par le CEN
- Il faut les encourager à développer des propositions pour la mise en place de standards à un niveau national

Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

Contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions réglementées

- Discussion sur ce point , afin de rendre les EMO's attentives à ce projet de directive, dont l'impact sur les professions de la santé est encore peu clair et à surveiller.
- Article 6: «Avant d'introduire ou de modifier des dispositions législatives, réglementaires ou administratives limitant l'accès à des professions réglementées ou leur exercice, les États membres évaluent si ces dispositions sont nécessaires et propres à garantir la réalisation de l'objectif poursuivi et ne vont pas au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre cet objectif.»

- Soit évaluation des exigences suivantes:

réserve d'activités, formation professionnelle continue, éthique professionnelle et de supervision, affiliation obligatoire à une chambre et systèmes d'autorisation, limitation du nombre d'autorisations d'exercer, restrictions territoriales , exigences limitant l'exercice d'une profession, couverture d'assurance, connaissances linguistiques etc.

Proposition de l'UEMO pour une reconnaissance comme spécialité de la médecine de famille/ médecine générale

- Le débat existe dans beaucoup de pays européens: 17 pays reconnaissent la spécialité, et 28 ont des chaires d'enseignement en médecine générale
- De plus en plus, les médecins qui la pratiquent peuvent faire état de compétences spécifiques et hautement qualifiées
- Le CPME et l'UEMO soutiennent cette reconnaissance à un niveau européen

Merci pour votre attention

